



HAL
open science

Un témoignage historique et linguistique précieux : l'inscription de Lavours (Ain) de 1325

Cécile Treffort

► **To cite this version:**

Cécile Treffort. Un témoignage historique et linguistique précieux : l'inscription de Lavours (Ain) de 1325. Cahiers d'archéologie du musée de Briord, 2018, 2, pp.65-72. halshs-02944145

HAL Id: halshs-02944145

<https://shs.hal.science/halshs-02944145v1>

Submitted on 24 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN TÉMOIGNAGE HISTORIQUE ET LINGUISTIQUE PRÉCIEUX : L'INSCRIPTION DE LAVOURS (AIN) DE 1325.

Cécile Treffort

INTRODUCTION

L'inscription visible dans le mur de soutènement devant l'église de Lavours est connue depuis 1931 (fig. 1 et 2), date à laquelle elle semble avoir été signalée par un archéologue à la société savante Le Bugey [1] qui obtint pour elle le 14 avril 1933 une inscription sur la liste supplémentaire des monuments historiques au titre des Antiquités et objets d'art [2]. Dessinée, en partie éditée et

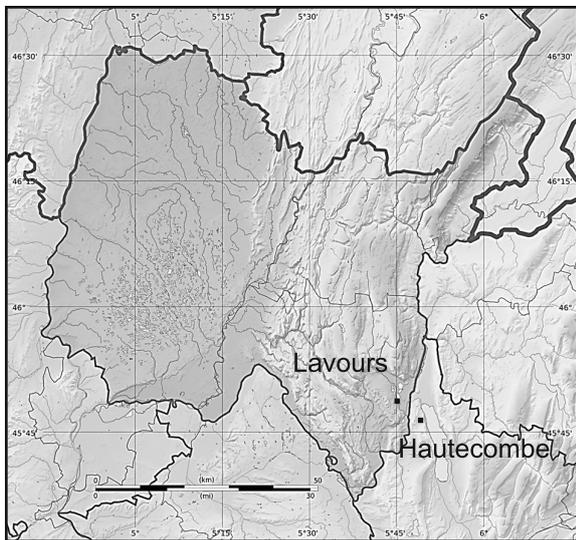


Fig. 1 : Localisation de la commune de Lavours et de l'abbaye de Hautecombe.



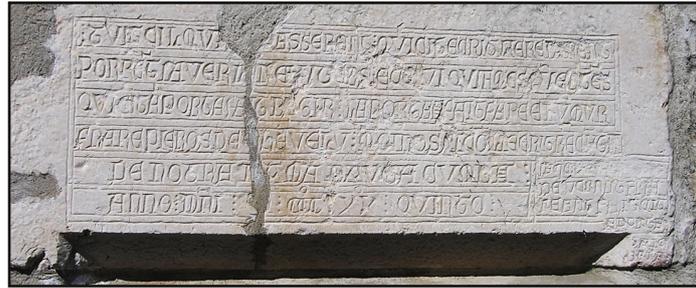
Fig. 3 : L'inscription de Lavours. Dessin de A. Dubiez, 1934, p. 593.

commentée par A. Dubiez (fig. 3) dans *Le Bugey* en 1934 [3], cette inscription a fait, en 1956, l'objet d'une nouvelle étude due à Dom J. Duchaux, publiée dans le *Bulletin de l'Abbaye d'Hautecombe* [4], qui attirait l'attention sur l'état alarmant du mur dans laquelle elle était encadrée. Une trentaine d'années plus tard, en 1988-1989, elle fut transférée à son emplacement actuel [5]. Si la traduction de Dom Duchaux a été reprise en 1977 par Dom R. Clair dans son article sur la grange de Lavours [6], c'est une nouvelle version qui fut publiée comme témoignage de l'usage du franco-provençal dans l'Ain [7], en 2013, au moment même où étaient organisées les journées archéologiques de Briord, avec un cliché, une transcription et une traduction nouvelle. Le caractère confidentiel de toutes ces publications ainsi que l'intérêt historique et linguistique de l'inscription justifient toutefois un nouvel examen, qui n'est qu'une étape supplémentaire dans sa compréhension et son interprétation.

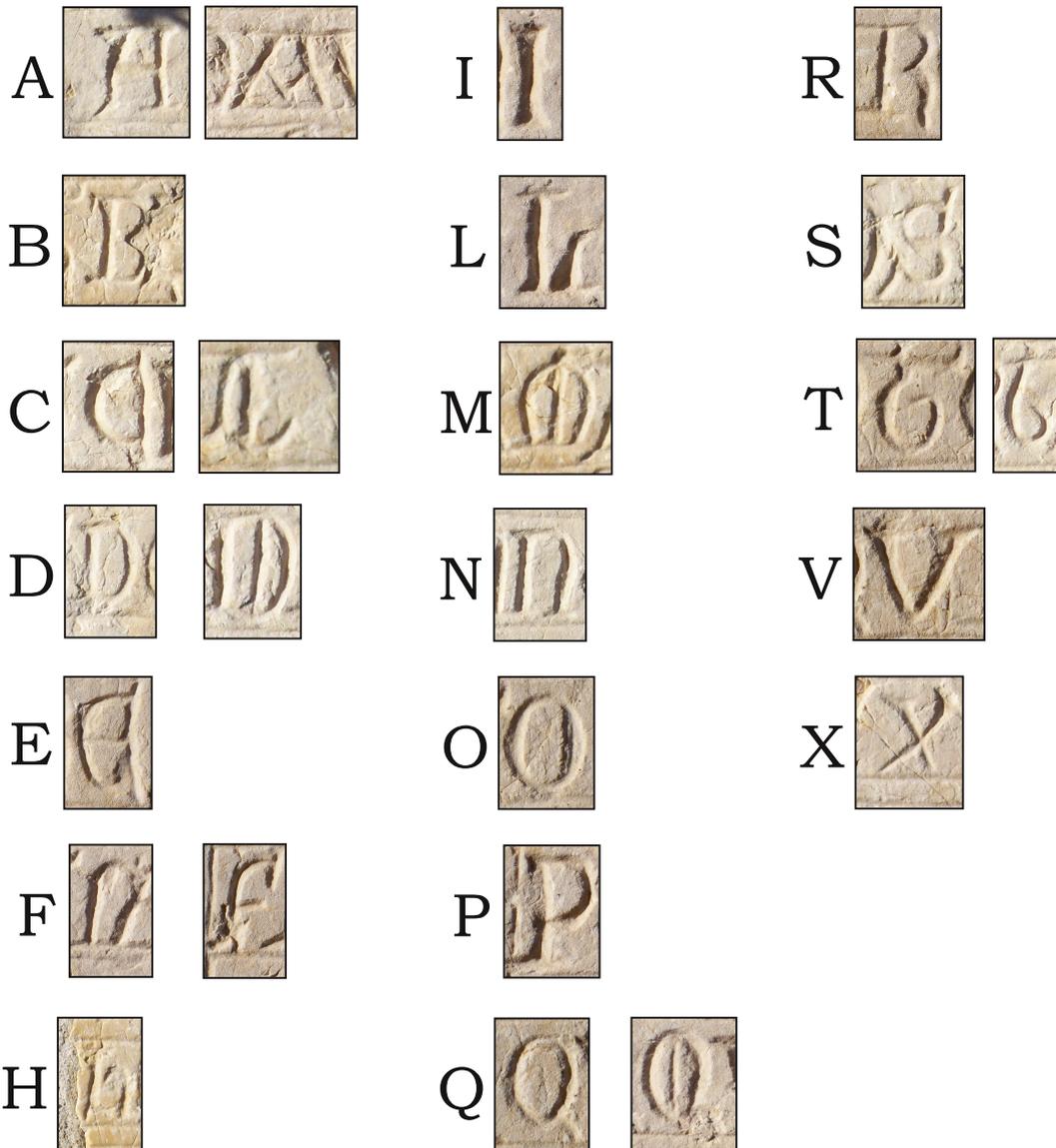


Fig. 2 : L'inscription à son emplacement actuel. Photographie C. Treffort.

Inscription de Lavours. Texte daté de 1325 écrit en franco-provençal.



Abécédaire du lapicide en lettres dites "onciales" (voir texte ci-contre)



Signes d'abréviations dans l'interligne: trait, trait courbe et lettre (O) suscrite.

Ponctuation marquée par trois points superposés entre différentes propositions ou les chiffres de la date.



Ligne 2, début



Ligne 2, fin



Ligne 6



Fig. 4 : Détails de l'inscription de Lavours (1325). Photographies C. Treffort.

1. UNE ECRITURE SOIGNEE

Conservée pratiquement en totalité, malgré quelques parties altérées, cette inscription a été réalisée sur un gros bloc de calcaire blanc, cassé en deux, qui formait un linteau : on remarque en partie basse l'embrasure avec l'angle supérieur droit que le texte contourne soigneusement. Elle comporte une partie principale, qui se développe sur six lignes, et une partie latérale, contemporaine, dont le texte est moins facile à déchiffrer. Le tout est encadré et structuré horizontalement par une double réglure qui sépare les lignes d'écriture et accueille les signes d'abréviations.

La graphie (fig. 4) est composée essentiellement de lettres dites "onciales" par les épigraphistes : nombre d'entre elles ont ainsi adopté des tracés courbes plutôt que droits (E, M ou T par exemple), jouant parfois sur plusieurs formes utilisées alternativement, dénotant d'une certaine recherche calligraphique. Souvent fermées par un petit trait, à droite (pour les C ou les E par exemple) ou en bas (A ou M), elles correspondent parfaitement à l'usage graphique de la première moitié du XIV^e siècle comme l'usage d'une ponctuation, soit entre les différentes propositions, soit entre les chiffres de la date, marquée par trois points superposés. Au début des lignes 5 et 6, le texte commence en retrait de la bordure gauche.

2. UNE LECTURE DIFFICILE

Cette inscription a fait l'objet, au cours du temps, de lectures et d'interprétations variées, dont voici les principales [8] :

- A. Dubiez (1934)

Tuit cil qu... asseront : qui ci escrit ne re... / porret faverline ne... viquia mes ventes / qui ceta porta a fait bâtir : la porta et fait fare les mur / frare Pierros de ...hevelu : moins fico escrit recujit (?) / de nostra dama dautacumba / anno dni M CCC XX quinto.

« À tous ceux qui passeront : que cet écrit fasse connaître, sans vouloir me vanter, qui a fait bâtir cette porte : la porte et le mur ont été faits par Pierre de Chevelu, moine intendant de Notre-Dame de Hautecombe, l'an de Dieu mil trois cent vingt-cinq ».

- J. Duchauxix (1956)

TVIT CIL QV(I) (P)ASSERENT QVI CIL ECRIT FERET (LI)RE PORRET SAVER, LVI NEVT PASE CELVI QVI AMES VENTES, QVI CITA PORTA FE(I)T BATIR. LA PORTA A FAIT FARE E(N) V MVR FRARE PIEROS DE

(C)HEVELU MOINOS (L)ICO LA ECRIT RECVTIE DE NOTRA DAMA DAUTACUMBA. ANNO DNI M CCC XX QVINTO

« Tous ceux qui passeront qui cet écrit feront lire pourront savoir – lui n'étant pas celui qui aime se vanter – qui cette porte fit bâtir : la porte a fait faire en ce mur Frère Pierre de Chevelu, moine lai, l'a écrit, receveur de Notre Dame d'Hautecombe. L'an du seigneur 1325. »

- Parler patois (2013)

TUIT CIL QUI... ASSERONT : QUI CIT ECRIT NE RE... : PORRE[N]T SAVERLINE NE CELUI QUI A MES VANTAS / QUI CETA PORTA A FEIT BATIR : LA PORTA ET FAIT FARE LES MUR / FRARE PIERROS DE ...HEVELU : MOINOS SI COM. ECRIT RECEUT / DE NOTRA DAMA D'AUTACUMBA / ANNO DNI M CCC XX QUINTO

« À tous ceux qui passeront : que cet écrit fasse connaître celui qui a mes vantaux, qui a cette porte fait bâtir : la porte a fait faire frère Pierre de Chevelu, moine, comme il en a reçu ordre écrit, de Notre-Dame d'Hautecombe, l'an du Seigneur mil trois cents vingt cinq ».

La variété des propositions est à la mesure de la difficulté de lecture de cette inscription, altérée à divers endroits, et encore en cours d'étude. Grâce à un scan en 3 D réalisé par E. Varrel (Société 3DSCAN MAP), on peut espérer restituer au texte l'ensemble de ses parties manquantes et en assurer définitivement la lecture. En attendant, la bonne qualité de la gravure des parties non usées permet de proposer provisoirement la lecture qui suit :

• Texte principal : *Tuit cil mu[r de]passerent : qui cit escrit [.]jere[.]rent / porre(n)t faveri a me [.]jut [.] : e ce[.]lui qui a mes [.]ventes / qui cita porta fa[.]t bâtir : la porta a fait fare e lu mur / frare Pierros de [C]hevelu : moins fi co(m) li escrit recu(n)t / de Notra Dama Dautacomba / anno D(omi)ni CCC : XX : quinto.*

• Dans le cartouche latéral (fig. 5) : *Facim[.] / de Ver[an]t frai/re ant fait cit / portas / [.]it / [.]ria*

Malgré le caractère lacunaire du texte, on peut proposer cette traduction provisoire, partielle, qui, bien qu'un peu chaotique, donne une idée de sa tonalité générale tout en gardant une certaine prudence dans l'interprétation :

« Tous ceux qui par ce mur passeront, qui cet écrit [...] pourront savoir de moi [...] et celui qui a [...], qui a fait construire cette porte ; la porte a fait faire, et le mur ; frère Pierre de Chevelu, moine, a fait faire comme le raconte l'écrit, de Notre Dame d'Hautecombe, l'an 1325. [...] de Verant, frère, ont fait cette porte [...] ».

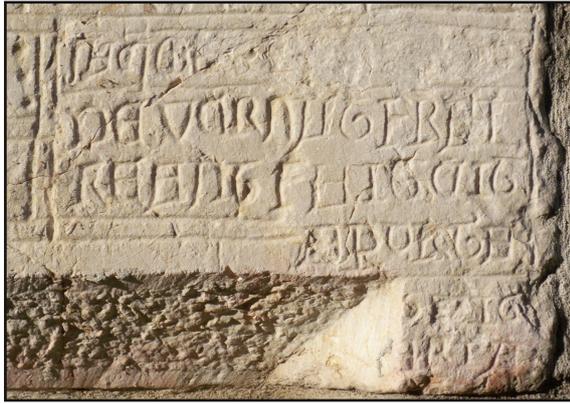


Fig. 5 : Détail du cartouche latéral. Photographie C. Treffort.

3. UN MONUMENT LINGUISTIQUE EXCEPTIONNEL

Le premier intérêt de cette inscription est la langue dans laquelle la partie principale semble écrite [10]. Qualifiée par certains auteurs locaux de « vieux patois bugiste » [11], elle n'est assurément ni du latin, ni du français, langue de l'administration royale adoptée à la cour des comtes de Savoie à la fin du XIII^e siècle [12]. Il s'agit en fait du franco-provençal, langue vernaculaire en usage dans les régions alpines (fig. 6).

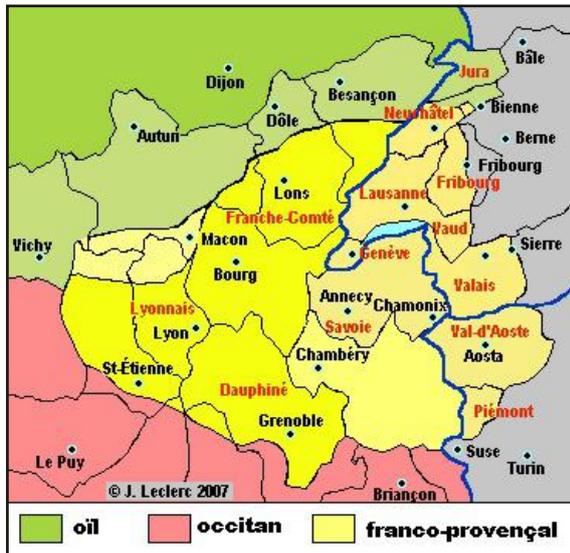


Fig. 6 : Zone d'extension du franco-provençal. Carte M. Meune, Université de Laval à Québec.

Rares sont les témoignages épigraphiques comparables : dans l'Ain, deux seulement seraient actuellement dénombrées [13].

La plus ancienne, toujours conservée à Bouligneux et datée de 1254, donc quasiment contemporaine de celle de Lavours, porte le texte suivant :

*Après mil dos cenz trente vint / e quatre anz
aiostez avint / qe a celui q(u)i ci git convint / a
repaireir lai dont il vint.*

« Après mille deux cent trente, vingt et quatre ans ajoutés, il advint qu'il convint à celui qui git ici de retourner d'où il vint » [14].

Pendant, elle est plutôt considérée comme appartenant au parler d'oïl, comme l'ont fait les auteurs du Corpus des inscriptions de la France médiévale [15] ou, plus récemment L. Brun, insistant par ailleurs sur sa forme poétique (vers octosyllabiques avec rimes finales) et sur sa variété lexicale [16].

L'autre inscription mentionnée dans la littérature comme rédigée en franco-provençal est celle aujourd'hui disparue, signalée au XVII^e siècle à Belley par Guichenon, qui évoquait en ces mots l'incendie de la ville :

L'an M CCC LXXXV et le XXV du mey d'ou / Tanto après la San Bartolomeou / Dorman pidia, veillan en equita, / De Belley fu arsa la cita [17].

« L'an 1385, le 25^e jour du mois d'août, peu de temps après la Saint-Barthelemy, alors que les fidèles dormaient et que les iniques veillaient, la cité de Belley fut brûlée. »

Toutefois, outre qu'une analyse linguistique détaillée reste à faire sur ce texte dont l'original a malheureusement disparu, ce témoignage est tardif.

Précisément datée et parfaitement localisée, ancienne et exceptionnelle, l'inscription de Lavours, si elle relève bien du franco-provençal, représenterait donc un jalon important dans l'histoire des langues médiévales. Son autre intérêt est d'ordre historique, puisqu'elle rappelle la construction d'un mur et d'une porte par un moine de l'abbaye cistercienne voisine de Hautecombe, fondée dans la première moitié du XII^e siècle.

4. FRÈRE PIERRE DE CHEVELU

Même s'il est difficile de traduire le texte dans son état actuel, on peut comprendre qu'il s'adresse à « tous ceux (*tuit cil*) qui ici passeront » et qui verront « cet écrit », afin qu'ils sachent que celui « qui cette porte (*cita porta*) fit bâtir, et fit faire la porte et le mur (*e lu mur*) » est frère Pierre de Chevelu (*frare Pieros de Chevelu*), moine (*moinos*) de Notre-Dame d'Hautecombe (*Notra Dama Dautacomba*).

Ce moine appartenait à la puissance famille de Chevelu [18], possessionnée notamment près de Yenne en Savoie et liée à Hautecombe dès l'origine. On trouve en effet dès les années 1125 comme signataires au bas de la charte de fondation de cette abbaye cistercienne un Bernard de Chevelu et son fils Tostain [19], le même qui accompagnera Amédée III de Savoie à la deuxième croisade

en 1147 [20]. La famille possède d'ailleurs très tôt, dès le XII^e siècle, une chapelle funéraire dans l'abbatiale [21], et c'est au cours de ce même siècle que le domaine de Lavours aurait été donné à Hautecombe par les De Clermont d'Hauterive, neveux d'Amédée, l'abbé à l'origine du transfert du site monastique à son emplacement actuel, sur les rives du lac du Bourget, vers 1139 [22]. Cette donation serait à l'origine de l'installation de la grange de la Bovarie, située au pied du château de Lavours, et de celle dite « La Vacherie », vaste bâtiment d'une cinquantaine de mètres de long, même si leur état actuel semble dater plutôt de l'époque moderne [23]. On trouve ensuite régulièrement des membres de la famille de Chevelu, Jacques ou Guy par exemple, respectivement en 1203 et 1232, parmi les *testes vocati*, témoins requis pour entériner des décisions du comte de Savoie [24], ou dans l'entourage comtal, notamment Geoffroy, qui fut fait prisonnier en 1325 précisément, lors de la célèbre bataille de Varey [25].

Même s'il ne figure pas dans l'arbre généalogique donné par l'Armorial de Foras [26], le religieux mentionné dans l'inscription, Pierre de Chevelu, est d'ailleurs connu par d'autres textes. Il fait notamment partie, avec Jacques de Bourdeaux et Étienne, abbé d'Hautecombe, des moines que le pape Clément VI autorisa, en 1350, à consommer des aliments gras lors de leurs déplacements [27]. Le 24 décembre 1355, il figure parmi les signataires d'un acte concernant l'échange des moulins de Chambéry appartenant à l'abbaye d'Hautecombe avec le comte Amédée de Savoie [28]. Son titre n'est pas précisé mais il apparaît juste après l'abbé Jean de Montclair et le prieur Hugues de Rumilly, avant Aymon de Bruysson, portier [29], preuve de son statut éminent au sein de la communauté.

5. LAVOURS, DOMAINE D'HAUTECOMBE

L'érection du mur et de la porte est datée de 1325. L'inscription n'étant plus à son emplacement d'origine, on ignore à quelle construction précise elle fait référence, même si on peut la supposer importante, d'un point de vue matériel et/ou symbolique.

Or, cette date de 1325 coïncide précisément avec le rappel, après procès et condamnation d'un seigneur du lieu, des importants droits de justice détenus par l'abbaye sur ses hommes de Lavours depuis une vingtaine d'années, date de leur octroi par le testament de Louis I de Savoie, sire de Vaud, confirmé par des lettres patentes de

Louis II [30]. Pierre de Chevelu n'y est pas explicitement mentionné, car c'est Richard d'Humilly qui y apparaît comme « métral, procureur et syndic de l'abbaye [31] ». On peut cependant imaginer qu'il fut chargé par ce dernier de veiller sur place non seulement à la préservation des droits des religieux, mais également à une certaine monumentalisation, symbolique, du pouvoir d'Hautecombe sous la forme d'un mur, peut-être une partie de l'enceinte du château.

CONCLUSION

Il faudrait bien évidemment poursuivre l'enquête pour essayer de comprendre l'organisation des pouvoirs et la topographie générale du bourg et du complexe castral de Lavours à l'époque médiévale, recherche qui dépasse de loin l'ambition limitée du présent article. Cependant, l'usage du franco-provençal (langue vernaculaire locale), distincte du latin (celle de l'Église) et du français (celle de l'administration comtale), montre bien que le rédacteur, frère Pierre de Chevelu, avait à cœur de s'adresser en premier lieu à la communauté des habitants, dans une perspective de communication large, même si elle restait à un niveau théorique compte tenu du niveau limité d'alphabétisation qu'on peut imaginer pour l'époque. La seule présence de cette inscription confirme en tous cas l'importance majeure, pour Hautecombe, du contrôle de Lavours, qui compta parmi les premiers domaines reçus par l'abbaye au XII^e siècle et parmi les derniers encore détenus au XVIII^e siècle [32].

Cécile Treffort

Professeure des Universités
en histoire médiévale
Université de Poitiers (CESCM)
86002 Poitiers Cedex 9

NOTES

1. Duchauxix 1956, p. 50.
2. Arrêté du 13/04/1933 : Lavours, Maison Gallet. « Linteau portant une inscription gothique encastrée dans les murs de l'écurie ».
3. Dubiez 1934.
4. Duchauxix 1956. Je tiens à remercier le frère Jean-Lucien Bord, de l'abbaye de Ligugé, pour m'avoir donné accès à ces deux articles presque introuvables.
5. Ministère de la culture, base Mediathek. Doc. 0081/001/015.

6. Clair 1977, p. 309-310.

7. *Parler patois* 2013, p. 28.

8. La graphie d'origine (majuscule, minuscule, distinction ou non des U et des V notamment) des publications concernées a été conservée ici.

9. Les abréviations sont développées entre parenthèses, les parties manquantes ou illisibles restituées par l'auteur entre crochets ; les barres obliques marquent les retours à la ligne sur l'original, les deux points l'emplacement de la ponctuation médiévale. Je tiens à remercier ici ma collègue Estelle Ingrand-Varenne, pour son aide dans la lecture et la compréhension de l'inscription.

10. On remarquera que le millésime, à la fin, est quant à lui donné sous une forme latine.

11. Trénard Chevalier 1984, p. 143. On goûtera particulièrement ce que Duchauchix 1956, p. 47, écrit à propos de la fin de la première ligne : « Cette incise est une incidente, une incidente assez embarrassée. En l'écrivant, frère Pieros dut plus d'une fois se gratter la tête. Il a laissé ici un assemblage de mots devant lequel nombre de bugistes accoutumés aux tournures les plus retorses du dialecte régional se contentent d'esquisser une moue, de sourire et de garder le silence ».

12. Lafont 2008, p. 112.

13. *Parler patois* 2013, p. 28 (« Du franco-provençal gravé dans la pierre »).

14. Éd. et trad. *CIFM* 17, p. 4, n° 2, pl. 1, fig. 2.

15. *Ibid.*

16. Brun 2005, p. 124.

17. Guichenon 1650, p. 14.

18. Foras 1878, p. 1-3.

19. Blanchard 1875, p. 543.

20. Guichenon 1660, p. 227.

21. Clair 1960.

22. Dubiez 1934 p. 594.

23. Clair 1977, p. 299.

24. Blanchard 1875, p. 552 et 123.

25. Guichenon 1660, p. 378.

26. Foras 1878, p. 2-3.

27. Graeff 1912, p. 287.

28. Blanchard 1875, p. 230.

29. Blanchard 1875, p. 230.

30. *Ibid.* p. 603 : *Nos Ludovicus de Sabaudia, dominus Vuaudi, notum facimus universis praesentes litteras inspecturis, quod cum inclitae recordationis dominus Ludovicus de*

Sabaudia, dominus et pater noster, religiosae domui et monasterio Altae Combae in suo ultimo testamento reliquerit viginti libras Viennenses annui redditus ex una parte, ac merum et mixtum imperium in hominibus dicti monasterii praesentibus et futuris de Lavors et de Lignono, exceptis poenis corporalibus pro animae dicti patris nostri remedium ac pro octo anniversariis faciendis ibidem...

31. *Ibid.* p. 602 : *... per fratrem Richardum de Humilliacio monachum monasterii Altae Combae mistralem, ac procuratorem, et sindicum dominorum abbatis...*

32. Blanchard 1875.

BIBLIOGRAPHIE

Blanchard C., 1875, *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie, avec pièces justificatives inédites*, Chambéry, Impr. Châtelain.

Brun L., 2005, *L'étude des dialectes d'oïl à travers les épitaphes des XIII^e et XIV^e siècles*, in Doudet E. dir., *La mort écrite. Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Age*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne (Cultures et civilisations médiévales, 30), p. 119-136.

CIFM 17 : *Corpus des inscriptions de la France médiévale, vol. 17 : Ain, Isère (sauf Vienne), Rhône, Savoie, Haute-Savoie*, textes établis et présentés par R. Favreau, J. Michaud, B. Mora, Paris, CNRS, 1994.

Clair R., 1960, *L'église abbatiale d'Hautecombe au XII^e siècle*, Bulletin monumental, vol. 118, n° 1, p. 7-30.

Clair R., 1977, *Une grange d'Hautecombe : Lavours*, Le Bugey, 69^e année, t. XV, fasc. 64, p. 295-319.

Clair R., 1979, *Les granges d'Hautecombe en Petit-Bugey*, Le Bugey, 71^e année, t. XV, fasc. 66, p. 889-914.

Dubiez A., 1934, *Inscription gothique de Lavours et notes sur ce vieux village*, Le Bugey, p. 592-595.

Duchauchix J., 1956, *L'inscription cistercienne de Lavours*, Bulletin de l'abbaye d'Hautecombe, nouv. sér., n° 22, avril-juin, p. 26-29 et n° 23, juillet-septembre, p. 45-50.

Foras A. de, 1878, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, vol. 2, Grenoble, E. Allier.

Graeff A., 1912, *Clément VI et la province de Vienne*, Bulletin de l'Académie delphinale, 5^e sér., t. VI, p. 209-306.

Guichenon S., 1650, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, Jean Antoine Huguetan.

Guichenon S., 1660, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, Lyon, Guillaume Barbier.

Lafont R., 2008, *L'État et la langue*, Cabris, éd. Sulliver (coll. L'archéologie de la modernité).

Parler patois, 2013, *Parler patois. Le franco-provençal dans l'Ain, Bourg-en-Bresse*, Patrimoines des pays de l'Ain (coll. Patrimoines des pays de l'Ain, 11).

Perrin R., 1956, *Un domaine d'Hautecombe : Lavours*, Paris, L'Échauguette [non consulté].

Trénard L., Chevallier R., 1984, « *Lavours* », *Grande encyclopédie de l'Ain. 1^{ère} partie : Histoire des communes de l'Ain. Le Bugey*, Le Coteau, Horvath, p. 139-145.

